

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0616^e** séance
tenue le **17 février 2020 à 14 heures**
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, Mme Lyne Lalonde, Mme Christine Théorêt ; le doyen intérimaire de l'École de santé publique : M. Pierre Fournier ; la directrice générale de la Direction générale des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Jean Barbeau, M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémeur, M. Gérard Boismenu, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. Philippe Comtois, M. François Courchesne, M. David Décary-Héту, Mme Diana Dimitrova, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Robert Kasisi, M. Yan Kestens, M. Daniel Lamontagne, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Tony Leroux, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, Mme Josette Noël, Mme Tiiu Poldma, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Isabelle Thomas ; les représentants du personnel enseignant : M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, M. Frédéric Kantorowski, M. François Le Borgne, M. Philippe Lévesque-Groleau, Mme Lise Marien, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Jessica Bérard, Mme Alexandra Gariépy, M. Samuel Poitras, Mme Andréanne St-Gelais ; un membre indépendant : M. Pierre Simonet ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme France Filion ; les observateurs : Mme Radhia Hamdane, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, M. Jean Renaud, M. Samir Saul, Mme Ann Valérie Timothée.

ABSENTS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Francisco A. Loiola, M. Jean Piché, Mme Vardit Rativsky, M. Luc Valiquette, Mme Elvire Vaucher ; les représentants du personnel enseignant : M. David Lewis, M. Michaël Séguin ; les représentants des étudiants : Mme Asma Bouikni, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches ; une représentante du personnel : Mme France Lebel ; une représentante des cadres et professionnels : Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Alain Charbonneau, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, Mme Anne-Marie Labrecque, M. Daniel Lajeunesse, Mme Claude Mailhot, M. Matthew Nowakowski, M. Pierre G. Verge.

EXCUSÉS : une doyenne : Mme Pascale Lefrançois ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; les représentants du corps professoral : M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Isabelle Brault, M. Maximilien Debia, M. Jocelun Dubuc, M. Carl Gagnon, Mme Thora Martina Herrmann, Mme Audrey Laplante, M. Bertrand Lussier, Mme Sophie René de Cotret, Mme Lyse Turgeon, M. Stéphane Vachon, M. Jesús Vázquez-Abad ; les chargés de cours : M. Pierre-David Desjardins, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; une membre indépendante : Mme Nicole Trudeau ; les observateurs : Mme Claire Benoit, M. Simon Carrier.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Quatre membres nommés par un conseil représentant le personnel

M. Jean-Martin Riopel, menuisier d'entretien à la Division des opérations - Régie est de la Direction des immeubles. **(Démission)**

AVIS DE DÉCÈS

Faculté des arts et des sciences

Mme Dianne Casoni, professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 3 février 2020.

M. Asen Balikci, professeur au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 4 janvier 2020.

Faculté de médecine dentaire

M. Pierre De Grandmont, professeur titulaire au Département de dentisterie de restauration de la Faculté de médecine dentaire, décédé le 11 février 2020.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0616-1 **ORDRE DU JOUR**
2020-A0021-0616^e-555

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2020-A0021-0616^e-555.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0615^e séance tenue le 20 janvier 2020
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. Mise à jour du plan d'aménagement extérieur
8. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2020-2021
 - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
9. Prochaine séance : Le 16 mars 2020, à 14 heures
10. Clôture de la séance

AU-0616-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0615^e SÉANCE
TENUE LE 20 JANVIER 2020**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0615^e séance tenue le 20 janvier 2020, tel que présenté.

AU-0616-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

AU-0616-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0616-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0616-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**
2020-A0021-0616^e-558

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Le 20 janvier s'est tenu un événement de reconnaissance pour souligner la création du Fonds Andrée Despins et Guy Breton qui vise à encourager les initiatives pédagogiques qui favorisent le continuum éducatif entre les collèges et l'Université de Montréal.

Le lendemain avait lieu l'inauguration du Centre de simulation de la Faculté des sciences infirmières au campus de Laval. La Faculté des sciences infirmières de l'UdeM est la première faculté canadienne de sciences infirmières à avoir reçu l'agrément du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour son programme en simulation clinique.

La semaine suivante, le recteur a assisté à une conférence sur les zones d'innovation, organisée par le gouvernement du Québec, intitulée « Passer de l'idée au marché ». Cette conférence était présentée par le ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, et le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, François Roberge.

Le 31 janvier, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dévoilait le nom des entreprises et organisations lauréates des *Prix internationaux de Montréal*. L'UdeM s'est classée dans les finalistes du groupe organisations ayant la meilleure stratégie d'attraction et de rétention des talents internationaux.

Le même jour, le recteur a participé à un événement en l'honneur de Christian Casanova, directeur de l'École d'optométrie, qui a été reconnu comme leader en optométrie par l'Association canadienne des optométristes.

Le 12 février, le recteur et le vice-recteur Éric Filteau ont pris part à une rencontre avec la direction de la Ville de Montréal au sujet d'un terrain sur le site du campus MIL pour la construction d'une école primaire avec concentration en sciences et en entrepreneuriat.

Le 13 février, une équipe de l'UdeM, composée de Matthew Nowakowski, Steve Morin, et Raphaël Bergeron Gosselin, a remporté la 23^e édition de la course des Tuques bleues, organisée par les Amis de la montagne au bénéfice du mont Royal.

Le 14 février, le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'une nouvelle phase de consultation concernant le programme d'expérience québécoise (PEQ). L'UdeM va soumettre un mémoire à ce sujet, réitérant la position de l'UdeM quant à l'importance de ne pas avoir de liste fermée de programmes de formation pouvant mener à un certificat de sélection du Québec.

Ce même jour, le recteur a fait une allocution devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain sur l'affirmation de Montréal comme grande ville universitaire, présentant des leçons tirées de son expérience comme recteur de l'UdeM et formulant des souhaits pour le milieu universitaire (document 2020-A0021-616^e-551). En marge de cette conférence, le recteur a fait une tournée éditoriale qui a donné lieu à plusieurs articles dans les médias.

Le recteur annonce qu'il sera absent dans les prochaines semaines, ayant notamment été invité par l'Université de Paris à participer à son conseil d'orientation stratégique. En outre, il prendra part à une activité avec le réseau des diplômés de Paris. Des activités sont également prévues avec le réseau des diplômés en Floride le 16 mars, le recteur sera donc absent de la séance de l'Assemblée universitaire du 16 mars. En son absence, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande, présidera l'Assemblée universitaire.

Le recteur informe que le 19 février prochain, l'UdeM présentera un mémoire à l'arrondissement d'Outremont dans le cadre de la consultation publique sur la politique de stationnement d'Outremont, en réponse aux déclarations du maire qui justifie le besoin d'une nouvelle tarification en raison de l'impact du nouveau campus MIL sur le nombre de places disponibles pour les résidents.

Le recteur termine son rapport en mentionnant que cette semaine est la semaine de la persévérance scolaire.

AU-0616-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Bouchard informe de la tenue de l'événement *Écrire le présent* qui se tiendra le 20 mars prochain, cette activité est ouverte au public. Cet échange entre spécialistes de la littérature sur les processus de recherche et de création est organisé dans le cadre du mois de la Francophonie, par la Faculté des arts et des sciences. Il informe ensuite de la tenue d'une conférence de presse, le 12 février, en présence de M. Luc Langevin, porte-parole du Réseau Technoscience, lors de laquelle le Réseau Technoscience et l'Université de Montréal ont annoncé la tenue de la finale québécoise de la 60^e édition de la Super Expo-sciences Hydro-Québec, qui se tiendra à l'Université de Montréal du 22 au 26 avril prochain.

Mme Guay informe que les chargés de cours de l'UdeM organisent un colloque intitulé « Subalternéité et agentivité : les enseignants contractuels au sein des universités nord-américaines » dans le cadre de l'Acfas, le 4 mai, sur la présence et la participation des enseignants contractuels dans les universités nord-américaines. Elle invite les membres de la communauté à y participer.

AU-0616-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Référant à la présentation sur la transformation du rôle des comités d'éthique de la recherche (CER) présentée à la séance précédente, M. Molotchnikoff demande un suivi à Mme Hébert au sujet des rencontres prévues pour les professeurs avec les CER.

Mme Hébert indique que les comités d'éthique de la recherche sur les êtres humains accueillent maintenant les professeurs. Il y a un intérêt à ce que les chercheurs entrent rapidement en contact avec le comité et répondent sur place à des questions que le comité pourrait se poser, plutôt que de procéder par une correspondance étalée sur plusieurs semaines. Elle ne peut dire si cette pratique est en vigueur pour les comités d'éthique de la recherche sur les animaux, cependant il est prévu que cette approche soit la norme pour l'ensemble des comités d'éthique de la recherche.

Revenant sur les problèmes d'accessibilité au campus MIL, soulevés à la séance précédente, et les correctifs qui devaient être faits rapidement (délibération AU-0615-4), M. Arsenaault indique que les membres du Comité de santé et sécurité du travail ont été informés récemment que la question avait été référée au vice-doyen de la FAS responsable de la planification et des infrastructures. Soulignant qu'il y a déjà un mois que la question a été soulevée, il demande qu'une action soit prise rapidement sur ce dossier urgent.

M. Filteau indique qu'un suivi a été fait, notamment une analyse des problèmes identifiés, et, bien que le rapport final sur l'ensemble du dossier soit attendu, des actions ont déjà été prises concernant plusieurs aspects. Comme mentionné à la séance précédente, un groupe de travail sur l'accessibilité dans tous les pavillons de l'Université sera mis sur pied à la suite de la nomination prochaine du directeur du nouveau Service à la Communauté de la Direction des immeubles, mais pour le Complexe des sciences, les problèmes identifiés sont déjà pris en charge par des professionnels et, à sa connaissance, le professeur London a été rencontré à ce sujet.

M. Bouchard corrobore les propos de M. Filteau. Il ajoute que ce point revient à chaque réunion de suivi de gestion du campus MIL. Comme mentionné par M. Filteau, il rappelle qu'il faut distinguer entre les éléments de déficiences du projet qui doivent être corrigés par l'entrepreneur et les éléments à corriger que l'on découvre à l'usage. Ce matin, le comité de gestion a fait une visite pour aider à documenter rapidement les mesures qui doivent être prises pour corriger non seulement les problèmes d'accessibilité identifiés par M. London, mais aussi les problèmes d'accessibilité plus généraux pour tous les membres de la communauté.

M. Boismenu, qui siège à un comité des programmes universitaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), remarque que depuis trois ans l'UdeM n'a soumis aucun nouveau programme de grade au MEES. Il demande ce qui justifie cette situation : est-ce parce qu'il n'y a pas de besoin en ce sens, ou parce que l'on a développé d'autres mécanismes pour développer des programmes de formation qui ne sont pas des programmes de grade ? Ou encore est-ce que les structures de recherches transversales que l'on voulait mettre en place n'ont pas été arrimées à des programmes de formation selon ce qui était planifié, ou ont subi des retards ?

Mme Béliveau mentionne d'abord que quelques programmes de grade sont à l'étude à la Commission d'évaluation des programmes présentement. Elle explique ensuite que l'UdeM, qui a 650 programmes, priorise la modernisation de ses programmes d'études pour s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins actuels. L'UdeM a aussi créé beaucoup de programmes courts et des options à l'intérieur de programmes existants qui ne passent pas par le comité des programmes universitaires du MEES. Enfin, elle dit ne pas avoir d'inquiétude quant au dynamisme des programmes de l'UdeM, soulignant que les

facultés sont très actives tant en matière de modernisation des programmes que de création de nouvelles options et de programmes courts.

En complément, M. Bouchard considère qu'il est important de s'assurer que les programmes reflètent la fine pointe d'un champ ou d'un besoin émergent. Il explique que lors de l'élaboration du plan stratégique de la FAS, chaque unité a été consultée concernant leurs projets académiques prioritaires. Des programmes ont été identifiés comme étant des programmes de grade méritant développement et des travaux sont en cours à cet égard. Plusieurs unités qui terminaient un exercice d'évaluation des programmes se sont concentrées sur la mise à jour des programmes existants en fonction d'un cycle d'évaluation des programmes plutôt que de la création de nouveaux programmes. Il souligne l'importance aussi de réfléchir aux programmes qu'il conviendrait de fermer ou de réorienter en fonction des embauches de professeurs faites au cours des dernières années.

Le recteur ajoute que, de manière générale, les établissements universitaires québécois qui ont connu une plus grande croissance au Québec n'ont pas tant ajouté de nouveaux programmes qu'ils les ont ajustés aux réalités nouvelles. Avec 650 programmes, l'UdeM compte déjà beaucoup de programmes et il ne croit pas que la priorité serait d'en rajouter.

M. Boismenu clarifie que son propos n'est pas de suggérer d'avoir de nouveaux programmes, mais que des exercices de restructuration sont à faire, ce que d'autres universités concurrentes font.

Mme Boisjoly indique que des efforts sont faits en ce sens à la Faculté de médecine, donnant en exemple un nouveau programme d'études professionnelles avancé en physiothérapie lancé en janvier 2020. Elle ajoute que toutes les facultés font les efforts requis pour s'adapter aux besoins de la société.

Mme Filion demande un suivi à M. Filteau au sujet de la question de l'accès à l'UdeM pour les membres du personnel et les étudiants qui habitent sur la Rive-Nord de Montréal, dans le contexte de la construction du REM, abordée à la séance précédente. Bien que la fermeture de la ligne de train de banlieue ait été reportée au mois de mars prochain, elle demande si l'Université a mis en place certaines initiatives à cet égard.

M. Filteau indique que les travaux du groupe de travail progressent, certaines mesures ont été identifiées ainsi que le nombre de personnes touchées par cette situation ; une présentation à ce sujet sera faite cette semaine aux doyens et aux directeurs généraux. Les mesures qui seront mises en place seront annoncées à la communauté universitaire au début du mois de mars. Il fait remarquer que des enjeux se poseront aussi pour les gens de la Rive-Sud lors de la fermeture du pont-tunnel Louis-Hippolite-Lafontaine.

Mme Dimitrova dit avoir été informée qu'une réunion des directeurs des départements de la FAS avait eu lieu concernant les subventions de recherche et le financement intégré et que des décisions avaient été prises à ce sujet. Elle demande au doyen de la FAS de faire le point à ce sujet.

M. Bouchard indique que la rencontre avec les directeurs et directrices des départements de la FAS visait à réfléchir aux façons de soutenir le développement du financement aux cycles supérieurs, incluant une stratégie de financement intégré, mais qu'aucune décision n'a été prise lors de cette réunion. Il explique que le financement intégré comporte plusieurs leviers budgétaires, dont un arrimage possible avec les subventions des professeurs, et que l'approche en cette matière va se décliner différemment d'une unité à l'autre parce que les subventions des chercheurs demeurent sous le plein contrôle des chercheurs qui les ont obtenues et parce que la réalité aux cycles supérieurs diffère d'une unité à l'autre. Au cours des prochains mois, chaque unité verra à définir une politique de financement intégré de concert avec la Faculté, qui contribue en partie au financement, de manière à s'assurer que la politique soit juste et efficace.

M. Molotchnikoff dit avoir constaté que, depuis que les centres d'achat des quatre départements du MIL ont été intégrés, le coût des articles d'hygiène de base, comme les savons, est prélevé des subventions de recherche, ce qu'il trouve incongru. Il demande si cette pratique est légale.

M. Bouchard indique qu'il fera un suivi à ce sujet et communiquera avec M. Molotchnikoff. Il explique que l'on est encore dans une phase d'appropriation du bâtiment où l'on cohabite avec l'entrepreneur et qu'il y a certains services du bâtiment, par exemple l'entretien, qui ne sont pas exécutés de la manière dont on souhaite le faire une fois que l'UdeM sera le seul occupant du bâtiment.

M. Lippé fait remarquer qu'il y a des laboratoires qui achètent leurs matériels depuis plusieurs années.

AU-0616-7 **MISE À JOUR DU PLAN D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR**

2020-A0021-0616^e-557

En introduction à la présentation, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, souligne que le dernier plan directeur d'aménagement du campus de la montagne date de 1995, soit de 25 ans, et qu'une révision était requise en raison des changements qu'a connus le campus, mais aussi pour répondre aux orientations de ce qui est maintenant défini comme étant le site patrimonial du Mont-Royal.

Mme Radhia Hamdane, architecte au Bureau de la planification des espaces, présente le plan directeur d'aménagement du campus de la montagne (document 2020-A0021-0616^e-557), soulignant que le nouveau plan directeur est basé sur la consolidation des acquis physiques du campus, soit sur la réhabilitation, la restauration, la préservation et l'agrandissement limité, plutôt que sur des constructions majeures qui étaient davantage l'objet du plan antérieur. Le plan s'inscrit dans une perspective de développement durable et de conservation du patrimoine architectural, urbain, paysager, culturel et artistique. Elle souligne également que ce plan a été fait conjointement avec HEC et Polytechnique pour ce qui concerne le développement des zones dont ils sont propriétaires. Enfin, le plan fera l'objet d'une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal vers la fin de l'année 2020 et doit également recevoir l'aval de plusieurs instances municipales ainsi que du ministère de la Culture du Québec.

Au terme de la présentation, les membres sont invités à présenter leurs questions et commentaires. En introduction à leurs commentaires, tous ont exprimé leur appréciation en regard du plan présenté.

M. Le Borgne demande s'il est prévu d'agrandir la fenestration du pavillon 3200 Jean-Brillant afin de laisser passer davantage la lumière naturelle dans ce pavillon. Concernant l'élimination de places de stationnement dans le stationnement étagé, qui, selon lui, risque d'être un défi pour les personnes en voiture, il demande s'il n'y aurait pas lieu de considérer un accommodement, par exemple un aménagement permettant aux véhicules de circuler sur des briquettes, qui permet à la fois la poussée du gazon et de limiter les îlots de chaleur. Il souligne qu'il faut aussi considérer que les stationnements génèrent des revenus.

M. Filteau indique que les fenêtres du pavillon 3200 Jean-Brillant ne peuvent pas être changées parce que ce pavillon est en zone patrimoniale, et qu'il n'est pas possible de faire des interventions sur la structure extérieure d'un bâtiment situé en zone patrimoniale, à moins d'obtenir une dérogation, ce qui est peu probable. Mme Hamdane ajoute que le pavillon 3200 Jean-Brillant est en outre situé dans une zone de préservation, ce qui ajoute des contraintes supplémentaires limitant les interventions. Pour ce qui est du stationnement, il s'agit de recouvrir la partie à ciel ouvert du stationnement étagé pour profiter de cet espace extérieur, ce faisant la plupart des places de stationnement seront conservées.

M. Boismenu souligne que l'axe de vie entre la Faculté de musique et la place de la Laurentienne est un élément très porteur. Il souligne également l'intérêt de l'approche retenue basée sur la rénovation en respect du patrimoine immobilier. Il remarque une absence dans le plan présenté quant à la sécurité des personnes sur le campus, notamment pour un campus étalé comme celui de l'UdeM et peu éclairé le soir, particulièrement en hiver et en automne. À cet égard, il suggère de prévoir des éléments sur la sécurité des personnes, par exemple des bornes de sécurité et des lampes bleues. Enfin, notant un parti

pris architectural en faveur de l'interactivité entre les différents éléments – architectural, paysager, nature et individus –, il suggère de se servir du réaménagement prochain du pavillon Roger-Gaudry comme laboratoire pour voir comment faire en sorte que l'interactivité soit un principe architectural à la fois interne et externe pour ce qui est de l'aménagement paysagé.

Mme Hamdane indique que la question de la sécurité a été prise en considération dans le plan directeur et que l'éclairage fait l'objet d'un principe d'aménagement spécifique de ce plan. Sur la question de la perméabilité entre l'intérieur et l'extérieur, Mme Hamdane explique que l'objectif est de créer des espaces de vie extérieurs qui soient connectés ou en lien avec les espaces intérieurs, par exemple il est prévu de supprimer des places de stationnements au CEPSUM afin de créer un espace à l'arrière qui soit connecté à l'axe de vie. Le seul endroit où ces connexions intérieures et extérieures n'ont pas été autorisées est le pavillon Roger-Gaudry.

M. Comtois demande si l'idée de la forêt nourricière, soit d'inclure des cultures comestibles à l'intérieur de la forêt, comme les champignons et le ginseng québécois, a été explorée, soulignant que cela pourrait être intéressant pour favoriser l'interaction entre la communauté et la forêt.

M. Filteau prend note de la suggestion et la soumettra au groupe de travail sur le développement durable.

M. Fischler demande si l'on considère le plan comme étant terminé, puisqu'il a été présenté aux instances, ou s'il y aura des possibilités pour que les membres de la communauté universitaire, dont les membres de la Faculté de l'aménagement, aient la possibilité de le bonifier et, le cas échéant, de quelle manière.

M. Filteau confirme qu'il sera possible à toute personne ou groupe de déposer un mémoire ou de se faire entendre sur le projet dans le cadre de la consultation publique qui sera menée par l'Office de consultation publique de Montréal. Au terme de cette consultation, l'Office fera des recommandations qui seront ensuite soumises à l'UdeM.

Mme Guay s'informe au sujet de l'aménagement d'une voie cyclable qui permette d'accéder facilement aux résidences à partir du 2350 Édouard-Montpetit.

Mme Hamdane indique que l'axe de vie est prévu pour les piétons et les cyclistes et son tracé tient compte du terrain : les parties trop pentues, par exemple, sont contournées. M. Filteau ajoute que l'axe de vie sera aménagé de façon à ce que tous soient à l'aise d'y déambuler facilement.

M. Saint-Aubin considère que l'axe de vie est une idée remarquable, cependant il se dit surpris que la partie ouest de l'axe de vie passe à proximité de la voie empruntée par les autos plutôt que par la place de la Laurentienne, ce qui lui aurait semblé plus naturel.

M. Filteau indique que l'arrondissement projette d'élargir les trottoirs de la rue Jean-Brillant entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Decelles, ce qui aura pour effet d'allonger l'axe de vie jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges. Mme Hamdane ajoute que l'axe de vie passe par la place de la Laurentienne jusqu'à la rue Decelles et que l'on veut la connecter aussi à l'axe de vie du campus de la montagne.

M. Leroux se dit heureux que le pavillon Liliane de Stewart bénéficiera d'une perméabilité visuelle vers le parc qui est derrière le bâtiment. Cependant, il demande pourquoi on n'a pas jugé bon d'ajouter quelques étages afin d'agrandir ce pavillon qui ne compte que trois étages alors que l'édifice voisin en compte sept.

M. Filteau indique que le pavillon Liliane de Stewart étant situé hors de la zone patrimoniale, l'agrandissement de ce pavillon n'a pas été envisagé dans le présent plan, mais cette possibilité pourra être examinée plus tard.

Relativement à la voie qui permettra à la population d'accéder à la montagne à travers le campus, M. Simonet demande si l'on a prévu une signalétique spécifique qui permettrait de mettre en valeur l'architecture du campus, ses pavillons et les activités qui y ont cours.

Mme Hamdane confirme qu'une signalétique pour l'accès à la montagne est prévue, cet aspect fait partie des principes directeurs spécifiques.

M. Kantorowski demande des détails au sujet du principe d'aménagement spécifique consacré au corpus d'art extérieur.

Mme Hamdane explique qu'il s'agit de valoriser davantage le chemin des arts existant et de rajouter des éléments dans l'axe de vie, incluant des éléments valorisant la reconnaissance autochtone.

M. Duhoux constate que l'axe de vie va renforcer les connexions entre tous les bâtiments du campus, sauf le pavillon Marguerite-D'Youville qui est déjà isolé. Il demande ce qui est prévu pour relier ce pavillon au campus et aux stations de métro et assurer un lien plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes.

Mme Hamdane explique que les espaces autour du pavillon Marguerite-D'Youville étant du domaine public, il appartient à la Ville de Montréal de voir comment établir les connexions et notamment assurer un passage sécuritaire pour les piétons.

M. Filteau ajoute que la demande pour assurer un passage plus sécuritaire vers les axes de transport collectif sera soumise au comité sur les espaces et interactions de la Ville.

M. Bouchard suggère qu'il soit mentionné dans la présentation que ce projet est aussi une condition de succès pour réaliser la mission académique de l'Université, considérant l'importance pour une université de créer des lieux et des conditions qui favorisent les échanges intellectuels positifs.

M. Filteau dit prendre note de la suggestion.

Mme Guay désire savoir ce qui est prévu pour le 2350 boulevard Édouard-Montpetit.

M. Filteau indique qu'il s'agit des résidences étudiantes et que l'axe de vie passe à côté.

En complément au commentaire de M. Bouchard, M. Fischler ajoute qu'il s'agit non seulement de créer des conditions favorables à la mission institutionnelle, mais aussi de refléter dans un campus la mission d'innovation et de création de l'Université. Et à cet égard, ce plan pourrait être présenté comme étant la réflexion du leadership de l'UdeM dans les domaines de l'aménagement.

Mme Dimitrova demande si ce plan prévoit une modernisation des locaux.

M. Filteau signale que ce plan ne touche que l'aménagement extérieur.

AU-0616-8 **CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE**
POUR L'ANNÉE 2020-2021
- RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR
2020-A0021-0616^e-556

Le secrétaire général présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour concernant le calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2020-2021. Cette année, le Comité de l'ordre du jour propose certaines modifications au calendrier des séances. Ainsi, la séance intensive qui se tient habituellement en décembre serait reportée en janvier. Les membres du Comité ont jugé qu'il est plus approprié de tenir une séance intensive en janvier du fait que le mois de décembre, notamment avec la période d'examen, est une période très chargée pour certains groupes, par exemple pour les présidents des comités qui ne sont pas toujours disponibles pour venir présenter leur rapport à ce moment de l'année,

comme cela a encore été constaté en décembre dernier. Ce faisant, le calendrier comporterait une séance de moins puisque les séances de janvier et de février seraient fusionnées. Autre changement, la séance intensive en mai serait remplacée par une séance régulière, ce qui n'empêche pas, si des dossiers ou des enjeux le justifient, d'ajouter une assemblée spéciale ou de prolonger l'horaire d'une séance.

Le recteur ajoute qu'il a fait cette dernière suggestion en particulier, parce que depuis 10 ans il a constaté qu'en mai il est difficile pour les étudiants, qui sont en changement d'équipe à cette période, de participer à une séance intensive. Les suggestions de modification sont le résultat des expériences des dernières années et visent à améliorer le fonctionnement de l'Assemblée en tenant compte des contraintes de certains groupes.

M. Arsenault s'informe de la procédure pour demander une séance additionnelle si l'on constate que l'ordre du jour s'alourdit.

Le secrétaire général indique que la demande doit être adressée au Comité de l'ordre du jour, ou au recteur à titre de président de l'Assemblée, la demande peut aussi être faite par l'Assemblée.

Le recteur observe que c'est d'ailleurs ce qui a été fait au fil des dernières années, par exemple pour l'étude des Statuts de l'UdeM.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2020-2021, conformément au document 2020-A0021-0616^e-556 déposé aux archives.

AU-0616-9 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 16 mars 2020, à 14 heures.

AU-0616-10 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 05.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 20 avril 2020, délibération AU-0618-2